

Géographie / Une étude redessine la Belgique sur la base de la téléphonie mobile

Les flux GSM élargissent Bruxelles

L'ESSENTIEL

- Trois chercheurs de l'UCL ont analysé pas moins de 200 millions de communications.
- Bruxelles et cing communes à facilités sont francophones.

t si la Belgique aummune tique correspondait... aux flux de la téléphonie mobile. La Région bruxel-dance à 47 communes des Braloise serait élargie à 47 communes des Bra-bant flamand et wallon. Ou, à tout le moins, elle rejoindrait l'espace francophone en compagnie de cinq des six communes à facilités de la périphérie (sans Wemmel).

lites de la peripherie (sans Wemmel). C'est une étude scientifique on ne peut plus rigoureuse qui illustre ce constat. Trois professeurs et doctorants de l'UCL ont analysé pas moins de 200 millions de communications mobiles passées entre le 1^{er} octobre 2006 et le 31 mars 2007. Vincent Blondel,

Gautier Krings (mathématiques appliquées) et Isabelle Thomas (géographie) ont utilisé un modèle mathématique indéit qui redessine la Belgique en ensembles cohé reuessine la beigque en ensembles cone-rents. «Si l'on tient compte des fréquences d'appel, notre pays est divisé en dix-sept bas-sins de quinze à soixante-six communes qui correspondent aux réseaux de ville, expli-que Isabelle Thomas. C'est relativement at-tendu. Plus étonnant, à mes yeux: il n'y a aucun bassin disjoint qui relierait, par exemple, Bruxelles et Namur. »

La « vraie » Région bruxelloise L'hinterland social bruxellois des commu-nications de GSM s'étendrait à 47 commu-nes de Meise et Asse à Perwez et Genappe nes us riese et 7 sixes à reinve, c Cela est conforme à l'attente, analyse la géogra-phe. D'autres études l'ont démontré sur la base des bassins d'emploi. Quand on change de critère, on change de limites. Ici, ce sont des bassins sociaux. »

Si l'on tient compte du critère de la durée,

en ne retenant que les communications par téléphone mobile qui dépassent les trois mi-nutes, un autre visage apparaît. Révélateur. Tout d'abord, la frontière linguistique est une réalité téléphonique : seules 2 % des communications analysées vont du Nord vers le Sud ou vice versa. La communauté germanophone, elle, fait bel et bien partie de l'espace francophone.

«Le réseau social bruxellois est lié à la

«Le réseau social bruxellois est lié à la Wallonie, prolonge Isabelle Thomas. Avec cinq communes à facilités de la périphérie bruxelloise sur six, seule Wemmel n'est pas dans le cas. » Le fameux « corridor » voulu par les francophones, une réalité téléphonique. Et ce n'est pas la seule conclusion politiquement sensible : les communes d'Espierse-Helchin d'Herstanne et de Fourons. res-Helchin d'Herstappe et de... Fourons sont liées elles aussi à la Wallonie-Bruxelsont nees elles aussi a la Wallome-Bruxel-les. Conclusion de l'étude, qui sera diffusée lundi sur le site « brusselsstudies.be » : on pourrait tenir compte des résultats « pour l'organisation administrative et géopoliti-que de la Belgique ». ■ OUVIER MOUTON

« On verra bien

Géographe, professeur à l'UCL, Isabelle Thomas est l'une des auteurs de l'étude

C'est rare l'utilisation de com munications téléphoniques pour une étude scientifique,

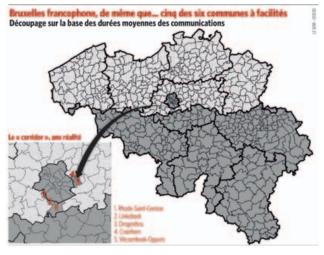
Ce n'est pas unique, mais c'est rare, en effet. Il n'est pas courant de disposer de telles données. J'ai travaillé avec deux ingé-nieurs qui m'ont fourni un maté-riel extraordinaire que j'ai pu mettre en musique cartographique. Si l'on ne travaille pas souvent avec cela, c'est que l'on a beau-coup de difficultés à gérer statisti-quement ces matrices de flux énormes. Au départ, il y avait

tions! l'ai confiance en ces résultats, ils sont robustes. Ils confirment les données d'autres enquê-tes similaires sur la Région bruxel-loise. Mais j'avoue avoir été exci-tée le soir où j'ai pu réaliser cette carte politiquement sensible évo auant le lien des communes à fa cilités avec l'espace francophone

Votre constat concernant Bruvotre constat concernant oru xelles et sa périphérie est po-litiquement intéressant. On pourrait « en tenir compte pour l'organisation administrative et géopolitique de la Belgique », concluez-vous..

l'espère que ce sera un outil d'aide à la réflexion et à la décision, oui. Je ne veux pas faire de politique, chacun son métier. On verra bien ce qu'ils en feront...

Dix-sept bassins téléphoniques et... une Région bruxelloise élargie Découpage sur la base des fréquences des appels 0 Grande ville Limite des prov



Aide à la jeunesse / Un rapport de la Fondation Roi Baudouin évalue la loi de 1965 et se penche sur le placement des mineurs

Placer les jeunes délinquants, ça sert à quoi?

L 'enfermement n'est pas la seule voie possible pour répondre à la délinquance juvénile. La législation actuelle prévoit une série de mesures « nombreuses et diversifiées » qui restent peu utilisées et/ou mal connues. Les moyens humains et budgétaires ne suivent pas. Et avant d'ouvrir davantage de places fermées, il serait bon « de rassette et ». Les tribus de la consultation de la consulta 'enfermement n'est pas la seule voie

tage de places fermées, il serait bon « de rassembler et d'objectiver un maximum de conaissances » (coûts des IPPJ, projets pédagogiques, prises en charge...).
Ce sont là quelques-unes des constats dressés dans un rapport réalisé par la Fondation Roi Baudouin, sous la présidence de Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, sur la base d'une consultation d'une soixantaine de profésionnels (magistrats, avocats, éducateurs, experts...) menée durant six mois. Une table ronde souhaitée par le gouvernement PS-Ecolo-CDH et lancée par la ministre Huytebroeck (Aide à la Jeunesse, Ecolo).

Eviter le « prêt-à-porter judiciaire » « Il n'y a pas de réponse simple à un pro-blème social complexe », prévient d'emblée François Tulkens. Tout en soulignant qu'« il y a urgence ». Même si bon nombre des carences relevées sont connues de longue date, la magistrate y voit une « volonté commune de construire ce que d'aucuns ont appelé la "chaîne éducative" ». Et ce dans un domaine chargé de « lourdes connotations émotionnelles et politiques », comme le relève Françoise Pissart, directrice de la Fondation Roi Baudouin

La loi de 1965 prévoit une batterie de me-sures très large. Neuf au minimum, avec



des avantages et des inconvénients selon les des avantages et des inconvénients selon les cas : surveillance par un service social com-pétent, médiation, accompagnement éduca-tif intensif, prestation positive... Le place-ment en IPPJ (régime ouvert ou fermé) ou en centre fédéral fermé n'étant qu'une me-sure parmi d'autre. Le rapport préconise donc d'éviter au maximum « le prêt-à-por-ter judiciaire » et de prévoir un accompa-rement et un usivis me certion de la évalité. gnement et un suivi en fonction de la réalité du jeune (les faits commis, sa personnalité, sa famille, son milieu de vie...) avec un « mandat global ». Plusieurs pistes préci-ses sont avancées : renforçer le rôle du déléses son avancees. Telinotet e l'obet ut dereg gué au sein des services de protection judi-ciaire (SPJ), travailler davantage avec les fa-milles (au sens large); prévoir un place-ment dans la durée (avant, pendant, après), etc. Le rapport met également l'accent sur

nécessité de travailler « en réseau » la necessite de travailler «en reseau» (échange de bonnes pratiques entre, liens entre différents services, créer un poste de référent « délinquance » par arrondissement, etc.). La formation et l'information du public sont également considérées comme prioritaire (lire ci-dessous).

D'abord, des petites structures

Le second volet de l'étude porte sur le placement. Un sujet récurrent qui occupe ça et la l'actualité. Faut-il plus ou moins de places ? « Il n' ju a pas de consensus là dessus », prévient Françoise Tulkens. Pour certains, il en faut moins. Argument : ça coûte cher et rien ne démontre à ce jour que l'augmentation enregistrée ces dernières années a permis de réduire la délinquance juvénile. Pour d'autres, un moratoire s'impose (il faut mieux utiliser les places existantes). Pour les troisièmes, il en faut davantage. Au nom des victimes et du « signal éducatif ca-Pour les troisièmes, il en faut davantage. Au nom des victimes et du « signal éducatif cadrant ». Par contre, les avis sont unanimes : le juge de la jeunesse devrait être épaulé par une équipe pluridisciplinaire « solide et disponible » ; l'articulation des dispositifs existants s'impose, comme les synergies entre IPPI ; si de nouvelles places fermées sont envisagées, il convient de « privilégier de petites structures légères proches des milieux de vie des jeunes et des familles »,

Enfin, le rapport insiste sur un point sans recherche scientifique fiable, sans données statistiques à jour, on reste dans l'« idéologie pure ». Avec la question des moyens alloués au secteur. Insuffisants, de l'avis général.

La prévention,

ce parent pauvre La loi du 8 avril 1965 sur la protection de la jeunesse est globalement bien perçue dans le secteur. Avec, toutefois, une

série de critiques : des mesu-res inappliquées faute de moyens structurels, humains et/ou financiers ; un texte jugé « trop complexe et truffé de ge « trop compiexe et truffe de contradictions »; une part trop grande accordée aux sanc-tions prises « dans l'urgence » et « sous la pression de l'opi-nion publique », etc. Certains sont demandeurs d'une clarification, voire d'une réécriture

Autre constat général : la pré-vention reste « le parent pau-vre » des politiques de jeunesse. Or, rappelle le rapport, avant d'être des délinquants, la plupart d'entre-eux étaient « d'abord des mineurs en dan ger ». D'où l'importance des mesures préventives, jugées insuffisantes (école, famille, associations...). Des jeunes trop souvent confrontés à l'absence de perspectives écono-miques, « en manque de père et de repère », avec son lot d'effets indirects (absence d'estime de soi, ennui...). Et un be-soin grandissant de prises en charges psychiques et psychia-

triques.

Autres carences relevées: la disparité des approches selon les arrondissements judiciaires; un système institutionnel jugé « disparate »; trop d'intervenants differents (Awiph, Cocof, Santé mentale...) travail-lant chacun dans leur coin; un manque de formation et de « culture professionnelle com-« culture professionnelle com « culture professionnelle com-mune », etc. Le rapport de Fon-dation Roi Baudouin met égale-ment l'accent sur « le poids grandissant de la pression mé-diatique en matière sécuritai-re » et préconise « un travail d'information et de sensibilisa-tion visant à mettre l'opinion pu-bliuse (et retains majistrats tion visant à mettre l'opinion pu-blique (et certains magistrats en phase avec l'ambition éduca-tive du législateur ». Enfin, le secteur réclame da-vantage de travail en réseau, de concertaion et de cohéren-ce dans les mesures prises pour chaque jeune « au cas par cas ». Avec un besoin ur-ent an matière d'aide à la nagent en matière d'aide à la pa-rentalité et de lutte contre le décrochage scolaire(ouvertu re d'écoles « alternatives »).

www.lesoir.be